



MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
POUR LA RENOVATION DU GYMNASSE E. CHARREIRE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage

**COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES
48 rue Abbé Georges THOMAS
45450 FAY-AUX-LOGES**

REMISE DES OFFRES

Date et heure limite de réception des offres : 30 juillet 2021 à 12h

SOMMAIRE

RC1 - OBJET DU MARCHÉ ET DÉSIGNATION DES CONTRACTANTS	3
1.1 Objet de la consultation	3
1.2 Organisation de la maîtrise d'ouvrage	3
1.3 Procédure de consultation	3
1.4 Contenu de la mission	4
1.5 Décomposition du marché de maîtrise d'œuvre en tranches	5
RC2 - LE DOSSIER DE CONSULTATION	5
2.1 Contenu du dossier de consultation	5
2.2 Modalités de retraits du dossier de consultation	5
RC 3 - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION	5
3.1 Sélection des candidatures	5
3.2 Critères de sélection des candidatures	5
3.3 Négociation du marché	Erreur ! Signet non défini.
3.4 Critères de jugement des offres	6
3.5 Attribution du marché	6
RC 4 - DOCUMENT A PRODUIRE POUR LA PHASE DE SELECTION DES CANDIDATURES	7
4.1 Documents à produire pour la phase de sélection des candidatures	7
4.2 Documents à produire pour la négociation du contrat	7
RC 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	8
5.1 Transmission sous support papier	8
5.1.1 Phase candidature	8
5.1.2 Phase offre	Erreur ! Signet non défini.
5.2 Transmission électronique	8
RC 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
RC 7 - CLAUSES DIVERSES	9
7.1 Conditions de participation des candidats	9
7.2 Délai de validité des offres	9
7.3 Mode de règlement du marché et modalités de financement	9
7.4 Recours	9
RC 8 - ANNEXES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour les travaux de rénovation du gymnase E. CHARREIRE
Lieu d'exécution : Rue André Chenal 45450 Fay-aux-Loges

La part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est fixée à : environ 1 000 000 Euros H.T.

L'opération nécessite-t-elle un permis de construire et le recours obligatoire à l'architecte :

Oui

Non

1.2 Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est :

Un pouvoir adjudicateur, représenté par : M. Frédéric MURA, Maire

La personne habilitée à signer le marché : Frédéric MURA, Maire de Fay-aux-Loges

1.3 Procédure de consultation

Cette consultation est organisée sur la base d'un marché en procédure adaptée passé en application des articles 74II et 28 du Code des Marchés Publics pour les pouvoirs adjudicateurs

1.4 Contenu de la mission

Eléments de mission témoin :
<input type="checkbox"/> Etudes d'avant-projet (AVP) : APS - APD
<input type="checkbox"/> Etudes de projet (PRO)
<input type="checkbox"/> Assistance Contrat de Travaux (ACT) : Comprenant les deux phases : Dossier consultation des entreprises (DCE) Phase d'analyse des offres
- VISA
<input type="checkbox"/> Direction d'exécution des contrats de travaux (DET)
<input type="checkbox"/> Assistance aux opérations de réception (AOR)
<input type="checkbox"/> Dossier des ouvrages exécutés (DOE)
Autres éléments de mission de maîtrise d'œuvre : commandés en direct par le Maître d'ouvrage
<input type="checkbox"/> Ouvrage neuf : Etudes préliminaires (EP)
<input type="checkbox"/> Ouvrage existant à réhabiliter : Etudes de diagnostic (DIAG)
<input type="checkbox"/> Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC)
Autres missions complémentaires de maîtrise d'œuvre (définies au CCTP du marché) :
<input type="checkbox"/> nom de la mission.
<input type="checkbox"/> nom de la mission.
<input type="checkbox"/> nom de la mission.

1.5 Décomposition du marché de maîtrise d'œuvre en tranches

Il n'est pas prévu de découpage en tranches.

Il est prévu des tranches :

▶ Tranche ferme :

▶ Tranche conditionnelle n°1 :

▶ Tranche conditionnelle n° (x)

Information sur le marché de TRAVAUX

allotissement nombre de lots : A préciser

une tranche de travaux

plusieurs tranches nombre de tranches :

RC2. Le dossier de consultation

2.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché de maîtrise d'œuvre contient les pièces suivantes :

▶ Le présent règlement de la consultation (R.C.)

▶ Le programme de l'opération et ses annexes éventuelles (études antérieures,...)

NB : Le maître d'ouvrage a intérêt dès le dossier de consultation à faire figurer un projet de marché contenant l'ensemble des pièces ci-après, il pourra utilement se référer au « contrat guide infrastructure » pour fournir ce projet de marché. Pour les marchés de faible importance, un simple cadre de cahier des clauses particulières (CCP) peut suffire.

▶ Projet de marché type « contrat guide infrastructure »

Projet d'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles

Projet de cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes éventuelles :

Projet de cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes éventuelles

ou

un cadre de marché sous forme de CCP unique adapté à des consultations particulières

2.2 Modalités de retraits du dossier de consultation

Le dossier de consultation est à retirer :

- sur place à l'adresse suivante : Mairie de Fay-aux-Loges 48 rue Abbé Georges THOMAS 45450
- FAY-AUX-LOGES
- Par mail : dst@mairie-fayauxloges.fr

RC3. Déroulement de la consultation

3.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidatures sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours calendaires.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières. Critères de sélection des candidatures

3.2 Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres. Toute offre irrégulière

pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

3.3 Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

<i>Libellé</i>
1- organisation et moyens : 20 %
2- qualité des références présentées : 20 %
3- réponse au besoin : 20 %
4 – cohérence du prix : 40 %

1. Organisation et moyens : le maître de l'ouvrage apprécie la qualité des points suivants :
 - ▮ moyens humains affectés à la mission
 - ▮ organisation de la cellule de projet en lien avec le maître de l'ouvrage
 - ▮ moyens matériels et logiciels affectés à la mission
2. Réponse aux besoins : le maître de l'ouvrage juge la pertinence des propositions faites en réponse au programme de l'opération, ses objectifs et ses contraintes, en appréciant la qualité des points suivants :
 - ▮ perception de l'opération au travers de la reformulation des objectifs du programme
 - ▮ méthode de travail pour mener à bien la mission en réponse aux contraintes et échéances du programme et à l'organisation du maître d'ouvrage
3. Cohérence du prix : le maître de l'ouvrage juge la cohérence de chacun des deux points suivants :
 - ▮ Adéquation entre la qualité des intervenants et les prix proposés
 - ▮ rapport entre le montant de l'offre et le contenu des prestations apprécié sur la base de la justification des temps passés par intervenants et par éléments de missions

3.4 Attribution du marché

- ▮ L'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre est prononcée par le maître d'ouvrage. Le délai imparti par le maître d'ouvrage à l'attributaire pour remettre les documents visés aux articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics, sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours. A réception de ces documents le marché de maîtrise d'oeuvre, pourra être visé et notifié au titulaire.
- ▮ Les candidats non retenus sont informés de l'attribution du marché

4.1 Documents à produire pour la candidature

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les concurrents auront à produire un dossier complet, comprenant les pièces décrites ci-dessous, datées, signées et revêtues du cachet du candidat contenues dans une seule enveloppe ou transmises sous forme dématérialisée :

➔ **Un volet administratif contenant :**

- ⇒ Une lettre de candidature établie sur un imprimé DC1 complétée et signée. L'imprimé DC1 est disponible sur le site du MINEFI (<http://www.minefe.gouv.fr>, thème « Marchés Publics », rubrique « formulaires à télécharger »), complété. La dernière version doit être utilisée.
- ⇒ un formulaire DC2. (dernière version de l'imprimé DC2 disponible sur le site du MINEFI : <http://www.minefe.gouv.fr> « thème : Marchés Publics », rubrique formulaires à télécharger »), complété. La dernière version doit être utilisée.

➔ **Un volet technique** contenant les pièces justificatives des capacités adaptées au projet, et notamment :

- ⇒ Indication des titres d'études, expérience professionnelle et compétences particulières du candidat, et notamment des responsables envisagés pour la prestation,
- ⇒ **Indication de l'appartenance à un organisme professionnel et de l'engagement du candidat à respecter la charte de déontologie dudit organisme ;**
- ⇒ Liste des principales missions de maîtrise d'œuvre d'infrastructure effectuées (maximum 5) pour des opérations d'importances ou de complexité équivalente en détaillant pour chacune d'elles le nom du maître d'ouvrage, l'importance et la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation, la mission effectuée.
- ⇒ les moyens :
 - présentation du personnel susceptible d'être affecté à la mission
 - matériels et logiciels
 - capacité financière (chiffre d'affaires et assurances du candidat dans le domaine considéré)

Le pouvoir adjudicateur précise que la preuve de la capacité du candidat pourra être apportée par tous moyens, notamment par des certificats de qualification ou d'identité professionnelle ou des références de mission attestant de sa compétence à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les candidats sont informés que la non production d'un document obligatoire visé dans la liste ci-dessus aura pour conséquence la non-recevabilité de la candidature.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

4.2 Documents à produire pour l'offre

La proposition comprendra :

- une note justificative établie de façon spécifique et objective pour le présent marché de maîtrise d'œuvre par le ou les candidat(s) en respectant les indications ci-dessous :

1. Organisation et moyens

- ▮ présenter les moyens humains affectés à l'exécution du marché avec la description de l'organisation particulière de l'équipe de projet et un organigramme concernant chaque phase de la mission ; les candidats doivent indiquer les noms, les titres d'étude et l'expérience professionnelle des membres du personnel chargés de l'exécution du marché ; la répartition des prestations et des responsabilités

entre les différents cotraitants sera clairement décrite. Les CV du chef de projet et des principaux intervenants seront annexés au présent mémoire ;

- présenter les moyens matériels et logiciels affectés à l'exécution du marché ;

2. réponse aux besoins

- Analyser les enjeux exprimés par le maître de l'ouvrage et justifier de la prise en compte de ceux-ci dans l'organisation et la méthodologie de l'offre
- décrire la méthode d'étude proposée à chaque phase de la mission, en soulignant les points forts de la démarche et son adéquation avec les besoins du maître d'ouvrage.
- identifier le contenu et la précision des documents produits (pièces écrites et plans) à chaque phase de la mission (tant pendant la conception que pendant les travaux)
- préciser les modalités de rendu et de calendrier des prestations et présenter les moyens de communication mis en œuvre pour assurer la coordination nécessaire et l'information du maître d'ouvrage et de ses partenaires ;

3. Cohérence du prix

- Fournir une décomposition justificative du prix de la prestation en détaillant par élément de mission et par co-traitant.

- le projet de marché de maîtrise d'œuvre à l'appui des pièces du dossier de consultation, à dater et signer, comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles notamment attestations d'assurances
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes éventuelles :
- Le programme de l'opération et ses annexes éventuelles (études antérieures,...)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes éventuelles

ou

- le projet de marché sous forme d'offre de prestations en réponse au CCP

RC5. Conditions d'envoi ou de remise des plis

5.1 Transmission sous support papier

5.1.1 Phase candidature

Les candidats transmettent leur candidature sous pli cacheté portant les mentions :

Candidature de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du gymnase E. CHARREIRE.

Ce pli doit contenir les pièces de la candidature définies à l'article 4.1 du présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

MAIRIE DE FAY-AUX-LOGES 48 Rue Abbé Georges THOMAS 45450 FAY-AUX-LOGES

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5.2 Transmission électronique

Condition de transmission électronique des propositions de maîtrise d'œuvre : **par mail à : dst@mairie-fayauxloges.fr en indiquant Marché maîtrise d'œuvre.**

RC6. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande à :

Michaël PENET-BRUN – DST – dst@mairie-fayauxloges.fr

Ou Catherine REVALIER – DGS - dgs@mairie-fayauxloges.fr

Pour toute consultation des documents disponibles et/ou visites sur site, les candidats devront contacter :

Michaël PENET-BRUN – DST - dst@mairie-fayauxloges.fr – 06.73.80.87.46.

7.1 Conditions de participation des candidats

L'offre, qu'elle soit présentée par un seul prestataire ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats qui participent à cette consultation s'engagent auprès du maître d'ouvrage :

- à mobiliser sur cette mission toute la compétence et les moyens nécessaires à la satisfaction des exigences du maître d'ouvrage formulées dans son cahier des charges;
- à solliciter les honoraires en rapport avec les prestations à effectuer, ainsi que les responsabilités attachées aux rôles des cotraitants, notamment du mandataire ;
- à agir en toute transparence et loyauté à l'égard des intérêts du maître d'ouvrage ;
- à travailler en toute neutralité et indépendance vis-à-vis des sociétés susceptibles d'intervenir ;
- à ne pas accepter de rémunération autre que celle convenue contractuellement avec le maître d'ouvrage.

7.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de transmission du projet de marché définitif.

7.3 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations de maîtrise d'oeuvre, objet du présent marché, seront financées selon les modalités suivantes : Autofinancement et/ou recours à l'emprunt et/ou subventions

Les sommes dues au titulaire ou aux cotraitants, et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Délai de paiement des marchés publics :30 jours

Le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir.

7.4 Recours

Compétence juridictionnelle pour toute contestation de la procédure :

Tribunal administratif d'Orléans
28 Rue de la Bretonnerie
45000 Orléans
02.38.77.59.00

Vous pourrez exercer les recours suivants :

- Référé contractuel
- Référé précontractuel
- Recours pour excès de pouvoir
- Recours de pleine juridiction